

MAIRIE DE BOUSSENS

31360

HAUTE-GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation :
20/08/2020

L'an deux mille vingt et le trois
septembre à 20 heures, le Conseil Municipal de
la Commune de BOUSSENS dûment
convoqué s'est réuni en session ordinaire à la
Mairie de BOUSSENS, sous la présidence de
Monsieur SANS Christian, Maire.

Nombre de conseillers
en exercice : 15

Présents : M. SANS, Mme GERARD, M.RAMEAU,
Mme AIMONE-CAT, MM. LIVOTI, AMOUROUX,
Mmes DALLA-ZANNA, GRANGE, MM.
ROQUEBERT, CELLIER, DESHONS, Mmes
COURTOUX, SANDY, AGUILA.

D.C.M. N° 7-2
Participation en Santé

Monsieur Franck EVIN a été élu secrétaire.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le Conseil Municipal précédent a en 2016 signé une convention de participation couvrant le risque Santé des agents communaux mise en place par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale dans le respect du Décret n° 2011-1474 en date du 8 novembre 2011.

La participation mensuelle de la Commune par agent avait été fixée à 40 €. Depuis 2017, les taux de cotisation n'ont cessé d'augmenter. En conséquence, Monsieur le Maire propose de porter à compter du 01.01.2021, cette participation mensuelle à 50 € par agent.

OUI l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

DE C I D E à l'unanimité

- de porter à 50 € par agent la participation communale mensuelle au risque Santé.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Affiché le 08.09.2020
Pour extrait conforme,
En Mairie, le 4 septembre 2020

Le Maire,
Christian SANS

